



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, à l'adoption du calendrier, ci-après détaillé, de ses séances ordinaires pour **l'année 2024**, qui se tiendront **les lundis à 19 h aux dates suivantes** :

15 janvier	8 juillet
5 février	19 août
4 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 décembre 2023.

Marie-Josée Charron, greffière